



L'éditorial du **président**

Alors que nous sommes à moins d'un an de l'élection présidentielle, le Collectif Nouvelle écologie se donne pour mission de finaliser dans les semaines à venir ses travaux dans différents domaines d'études, de faire une synthèse de l'ensemble, puis d'en tirer les propositions les plus percutantes qui seront ensuite présentées à Marine Le Pen.

Nous sommes tous convaincus que verdir la croissance est une nécessité absolue. Si dans le cadre d'un projet global, la relance de la croissance est une nécessité (notamment pour faire baisser le chômage de manière draconienne), de très nombreux Français se posent la question suivante : si relancer la croissance signifie aggraver le problème du climat, empoisonner un peu plus l'air, les terres et les eaux, quel en est le sens ?

Proposer des mesures efficaces permettant d'inclure le respect de l'environnement dans tous les processus économiques est essentiel. A *contrario* du modèle essentiellement punitif proposé par Europe écologie-Les Verts (EÉLV), nous nous appuyons sur l'État stratège, permettant de fédérer et de diriger les acteurs privés sur la bonne voie.

Nous remercions les militants du Collectif Nouvelle écologie et les différentes antennes pour leurs actions de terrain permettant de soulever les problèmes environnementaux au niveau local, de proposer des solutions, de faire connaître cette vision différente de l'écologie. Nous remercions les militants les plus passionnés pour l'organisation des conférences d'information et de débat comme celles sur le traité de libre-échange transatlantique TAFTA ou sur le projet aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes et la métropolisation.

L'engagement et le travail des militants du Collectif a permis de faire progresser le thème de l'environnement et diffuser les solutions à la crise écologique auprès des nombreux patriotes français. Nous souhaitons maintenant vous retrouver nombreux à Paris pour le grand colloque sur la transition énergétique que notre collectif organisera en fin d'année.

Philippe MURER

Une année pour jouer « **Collectifs** »



Pour la première fois, **les différents collectifs thématiques du Rassemblement Bleu Marine (RBM) ont été réunis**, le 29 mars 2016 pour une journée de travail organisée à Nanterre. Nouvelle écologie était bien sûr présent.

Au nombre de onze, ils traitent, aux côtés de Nouvelle écologie, de la faune (Belaud-Argos), l'éducation (Racine), l'enseignement supérieur (Marianne), la francophonie et la mer (COMEF), la culture (CLIC), les jeunes actifs (Audace), les TPE-PME-PMI (Croissance Bleu Marine), des banlieues (Banlieues patriotes), de la santé (Usagers de la santé) et de la ruralité (Vivre dans nos campagnes).

Marine Le Pen annonce une convention « Écologie »

Dans le cadre de la campagne présidentielle qui s'ouvre, Marine Le Pen a récemment annoncé **la tenue, fin 2016, d'une convention du Collectif Nouvelle écologie sur le thème de la transition énergétique.**

Cette convention programmatique aura le mérite d'exposer la synthèse de deux années de travaux du collectif sur les thèmes de la transition énergétique. Depuis 2014, le Collectif Nouvelle écologie travaille à doter la France d'une meilleure énergie : moins polluante, moins chère, plus renouvelable, gage d'indépendance nationale.



Forum « Les métropoles contre la France »

Le 16 avril dernier, à Nantes, était organisé un **Forum Nouvelle écologie sur le thème « Les métropoles contre la France »**. Pendant deux heures, Éric Richermoz, secrétaire général du collectif, et Gauthier Bouchet, son coordinateur en Loire-Atlantique, auront présenté une vision neuve de ce nouvel aménagement territorial qui se dessine en France depuis 2013, et son fer de lance : les métropoles.

Sur les métropoles, les patriotes ont beaucoup de critiques à formuler. La France n'a rien à gagner d'une organisation de plus en plus concurrentielle, de plus en plus inégale, de plus en plus régionalisée, et finalement, disons-le, de moins en moins républicaine de ses territoires.



Elle aurait en revanche tout à gagner d'une grande loi de « rééquilibrage territorial » dont nous ne doutons pas que Marine Le Pen la fasse voter, après 2017. Alors, travaillons-y en amont...

TAFTA, c'est toujours « Non ! »

Lancée en mai 2015, aux côtés du FN Jeunesse, **la campagne « Non au TAFTA » connaît dorénavant une seconde jeunesse**, alors que le gouvernement français feint de s'indigner de ce traité destructeur... Le Collectif Nouvelle écologie a depuis édité un modèle de tract-pétition exigeant que la France « sorte des négociations TAFTA » ainsi qu'une nouvelle campagne Internet sur les réseaux sociaux.



Les **mots** de la Nouvelle écologie

Abeilles

« Le ravage des insecticides néonicotinoïdes sur les abeilles est connu de tous les scientifiques. Ces substances chimiques sont toxiques pour les abeilles ouvrières et contribuent à la diminution dramatique du nombre d'insectes pollinisateurs. Des associations se sont mobilisées pour l'interdiction de ce pesticide, mais Stéphane Le Foll a refusé de se joindre à ces mouvements, en arguant que les voies alternatives à ces produits ne résoudraient en rien les problèmes des pollinisateurs, qu'au contraire les pesticides néonicotinoïdes feraient baisser la vente des herbicides et fongicides, que les interdire créerait une distorsion entre les agriculteurs français et les agriculteurs européens. »

— **Communiqué, 16 mars 2016**

Glyphosate

« La Commission européenne a reporté le 8 mars dernier le vote sur sa proposition de prolongement pour quinze ans de l'utilisation du très dangereux glyphosate, utilisé notamment dans le Roundup du groupe Monsanto. En dépit des rapports et avis alarmants de nombreuses autorités sanitaires, comme le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui estiment le glyphosate cancérigène, l'Autorité européenne de sécurité des aliments persiste à nier les risques de cette substance active. »

— **Communiqué, 10 mars 2016**

Colbertisme vert

« Face à la recrudescence des productions de masse et de mauvaise qualité, le colbertisme vert se pose en véritable alternative. En faisant primer la qualité et la responsabilité environnementale, il propose un cadre ambitieux pour une économie raisonnée. Associée à une politique désireuse de protéger le marché français de la mondialisation sans contrôle, cette stratégie veut impliquer l'État dans la mise en valeur du patrimoine français. »

— **Florian Philippot, 1^{er} février 2016**

Vers une **énergie meilleure**, avec la méthanisation

La méthanisation est un processus naturel qui a lieu pendant la phase de fermentation des déchets organiques. Il en résulte la production d'un biogaz contenant du méthane, ainsi que d'un digestat.

Il est possible pour l'homme d'encadrer ce processus dans le but d'optimiser la méthanisation, puis de permettre la récolte du biogaz à fort pouvoir calorifique qui peut être stocké. Le digestat, quant à lui, présente aussi un intérêt, car il peut être utilisé comme un engrais naturel dans le domaine agricole.

L'intérêt principal d'une méthanisation est la production de biogaz. Cette énergie renouvelable s'obtient à partir d'une ressource abondante et facile à trouver en France (déchets agricoles, excréments, déchets alimentaires, pelouse, etc.) et son potentiel n'a rien de négligeable. En effet, pour un même investissement, les unités de méthanisation n'ont pas à rougir de leur production face à d'autres sources d'énergies renouvelables (ÉNR) telles que le photovoltaïque.

Centrale	Investissements (millions d'euros)	Production annuelle (mégawatts par heure)	Rapport production annuelle sur investissement initial (mégawatts par million d'euros)
Centrale photovoltaïque de Saint-Tulle	14	7800	557
Centrale photovoltaïque de Saint-Clar	45	11800	262
Méthanisation ferme du GAEC Oudet	0,2	682	3410
Méthanisation agro-industrielle Louis Gad	2,3	6000	2609

Source : ADEME, EDF

Ce tableau ne suffit cependant pas à affirmer que la méthanisation serait la plus rentable, car il ne tient pas compte d'autres facteurs tels que les coûts d'entretiens. Toutefois, il donne un ordre de grandeur des investissements et des productions de telles installations.

L'énergie produite par la méthanisation peut être facilement convertie en électricité, chaleur, ou stockée sous forme de gaz. Le stockage est l'un des principaux problèmes rencontrés dans les énergies

renouvelables, telles que le solaire ou l'éolien, qui produisent au gré du vent et de l'ensoleillement et non des besoins humains. La méthanisation est l'une des seules ÉNR à pouvoir stocker sa production facilement, ce qui la rend particulièrement intéressante.

Il n'y a pas que le biogaz qui présente un intérêt dans la méthanisation. Le digestat, résidu des matières organiques digérées lors du processus, peut être revalorisé comme un engrais dans le secteur agricole. Ainsi, le méthaniseur du GAEC du Bois-Joly, en Vendée, permet à ses propriétaires d'économiser huit mille euros d'engrais chaque année, en plus de la production d'énergie de l'installation.

L'impact de la méthanisation sur l'effet de serre est très positif. En effet, lorsque le processus de production du biogaz n'est pas encadré par l'homme, celui-ci a lieu naturellement dans l'environnement, puis se perd dans l'atmosphère. Or, la récupération et l'utilisation du méthane entraînent sa destruction (puisqu'il est brûlé) en vue d'une production énergétique génératrice de dioxyde de carbone, un autre gaz à effet de serre cependant trente fois moins impactant que le méthane.

La principale faiblesse de la méthanisation réside dans son rendement encore très limité et sa rentabilité moyenne, les deux étant partiellement liés. Il convient cependant de replacer ces faiblesses dans leur contexte : le secteur est encore peu développé, spécifiquement en France, avec ses trois cents installations, contre près de trois mille en Allemagne.

La technologie du biogaz n'est en donc qu'à son commencement, tout comme pouvait l'être celle du photovoltaïque, dont les premières cellules présentaient encore durant les années 2000 un bilan énergétique négatif, ce qui a changé depuis.

S'il est vrai qu'il existe de nombreuses structures non rentables dans le domaine de la méthanisation française, il faut également rappeler que d'autres le sont, et nous démontrent que cela est parfaitement possible.

Généralement, les structures non rentables présentent des problèmes de conception ou d'études ratées en amont, qui trahissent un réel manque de savoir-faire et non de potentiel.

*« La filière méthanisation, qui n'existe pas vraiment en France, souffre d'un vide professionnel et d'un manque d'infrastructures. Elle fait les frais d'un véritable cercle vicieux. **La validation des projets prend trop de temps**, car les pouvoirs publics ne maîtrisent pas les dossiers. »*

La filière méthanisation, qui n'existe pas vraiment en France, souffre d'un vide professionnel et d'un manque d'infrastructures. Elle fait les frais d'un véritable cercle vicieux. La validation des projets prend trop de temps, car les pouvoirs publics ne maîtrisent pas les dossiers. Ce simple fait décourage les investisseurs qui ne l'étaient pas encore compte tenu du risque de confier leur étude à un organisme peu expérimenté. Les choses restent ainsi figées.

Il faut donc dynamiser le secteur. Il le faut d'abord parce que cela soutiendra la recherche & développement, et qu'en créant de la demande, on créera une hausse des compétences du marché. Les régions peuvent financer ce type de projet et ainsi créer de la demande. Elles peuvent aussi soutenir l'ouverture de sections spécialisées dans l'enseignement, qui actuellement n'existent pas. La maîtrise des technologies de méthanisation à elle seule augmentera la rentabilité des projets, qui seront mieux conçus et étudiés en amont.

Ensuite, les projets français de méthanisation sont si peu dynamiques qu'il n'existe pas de matériel adapté à leur marché. La plupart du temps, les machines utilisées en France sont importées d'Allemagne, dont le marché est dynamisé, mais dont les contraintes techniques sont un peu différentes des nôtres.

Si du matériel était produit spécifiquement pour la France (et pourquoi pas, en France), ce problème serait réglé, et entraînerait une hausse du rendement de la méthanisation nationale. Et plus cette demande serait forte, plus l'industrie s'orienterait vers des productions en série, ce qui favoriserait la baisse des coûts d'investissement en méthanisation.

Un autre facteur à prendre en compte est le prix des énergies fossiles, qui aujourd'hui reste encore abordable et permet de dire

qu'une énergie renouvelable est financièrement peu intéressante. Mais ce prix, chacun en convient, sera amené à évoluer.

Les classes dirigeantes font mine d'ignorer qu'une catastrophe énergétique est en approche. Mais, que se passera-t-il lorsque l'énergie viendra à manquer, qu'il deviendra extrêmement coûteux de se déplacer, se chauffer, de produire, de travailler et de consommer comme nous le faisons aujourd'hui ? Anticiper ces problèmes d'une gravité sans égal, c'est dès aujourd'hui investir dans le développement et la maîtrise d'énergies alternatives, aux rendements certes limités à l'heure actuelle, mais renouvelables, et qui feront donc toute la différence le moment venu.

Enfin, pour soutenir aisément les projets de méthanisation, il serait également important de faire évoluer les réglementations des déchets agricoles, qui interdisent l'usage et la revente de certains digestats pouvant servir d'engrais efficaces.

Des travaux sont en cours pour homologuer les digestats et leur permettre ainsi l'accès au statut de produits, mais les démarches sont lentes et semblent ne pas aboutir pour le moment, ce qui prive les investisseurs d'un revenu non négligeable.

La filière méthanisation a besoin d'un appui conséquent de la puissance publique pour pouvoir se dynamiser, se structurer et donc gagner en compétences tant dans la maîtrise des études que dans la fabrication ou les mises en œuvre techniques. Il en résulterait une augmentation importante du rendement et de la rentabilité.

En dépit de tous leurs défauts, les régions peuvent soutenir et financer des projets de méthanisation, au titre de leurs compétences dans le domaine du développement économique. Elles le font déjà partiellement. Mais, dès 2021, des régions dotées de majorités patriotes pourraient être plus ambitieuses encore, et pourquoi pas financer intégralement une grande centrale de méthanisation par région.

Bien entendu, cela mériterait d'être étudié plus en détails, car la rentabilité de ce type d'installation dépend aussi du volume de l'apport en déchets agricoles, de leur nature, ainsi que des possibilités de revalorisation énergétique à proximité. L'on peut par exemple produire

de l'énergie thermique à injecter dans un réseau de chaleur urbain, ce qui est intéressant s'il s'en trouve un suffisamment proche.

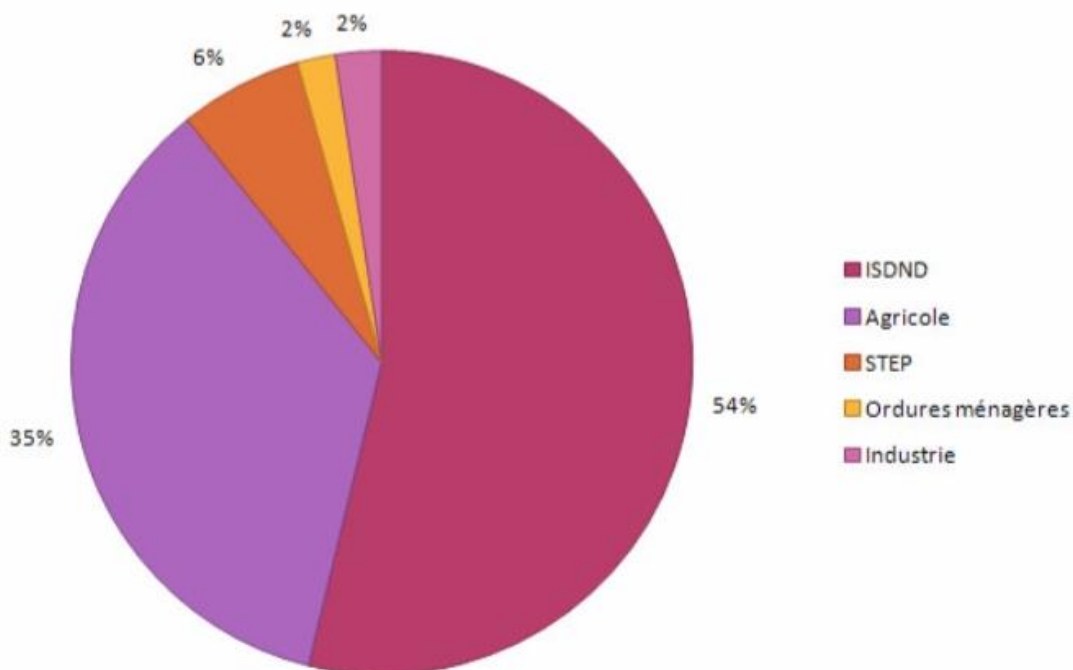
Cette démarche volontariste devrait s'accompagner par la création de formations adaptées, et pourquoi pas par le financement de volontariat international en entreprise (VIE) à l'étranger, notamment en Allemagne pour en importer les compétences.

La maîtrise en France de ce type de technologie serait capitale en cas de crise énergétique, et nous rendrait plus autonomes si la dynamisation du secteur permettait à de nombreux particuliers ou associations d'acquérir une structure efficace de méthanisation.

En plus d'être stratégique, cela permettrait de démontrer que le Front national, que soutient le Collectif Nouvelle écologie, est un mouvement véritablement écologiste, et qu'au-delà des mots, nous agissons avec audace pour faire évoluer la société vers des solutions innovantes à fort potentiel.

Sylvain MARCELLI

Répartition du biogaz par type d'installation, en pourcentage (2012)



Source : ADEME, Gouvernement français

Tarifs et primes de rachat sous forme électrique



Méthanisation	
Puissance maximale installée	Tarif de base (c€/kWh)
≤150 kW	13,37
300 kW	12,67
500 kW	12,18
1 000 kW	11,68
≥ 2 000 kW	11,19

ISDND	
Puissance maximale installée	Tarif de base (c€/kWh)
≤150 kW	9,745
≥ 2 000 kW	8,121

Pour tout: interpolation linéaire entre les valeurs

Prime effluents d'élevage (c€/kWh)	
Pmax	Pr max
≤300 kW	2,6
500	2,1
≥ 1 000 kW	0

Selon:

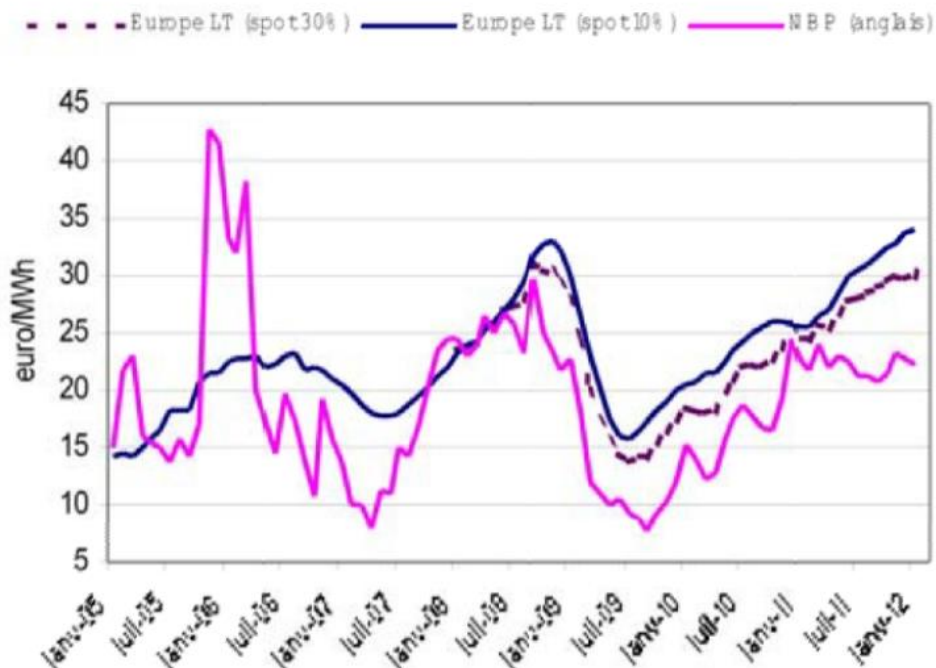
Ef (% d'effluents)	Valeur de Pr
≤ 20 %	0
≥ 60 %	Pr max

Valeur de l'efficacité énergétique V	Prime M (c€/kWh)
V ≤ 35 %	0
35 % < V < 70 %	Interpolation linéaire
V ≥ 70 %	4



Hors chauffage digesteur, hygiénisation... (process amont)

Tarifs et primes de rachat sous forme de biogaz injecté



Sources : BMWI, DGEC, NBP, Platts

NBP : marché spot britannique

Europe LT : prix des contrats de long terme, avec deux modes d'indexation représentatifs de contrats actuels (10 % et 30 % spot)

Donner aux agriculteurs les moyens du « **Zéro nitrates** »

La pollution des sols et des eaux de France par les nitrates est l'un des graves problèmes auxquels l'écologie contemporaine doit faire face. Régulièrement évoquée au sein des débats intéressant les collectivités publiques, cette question revient plus particulièrement à l'ordre du jour depuis 2014-2015, dans le cadre de la sixième révision de la loi sur les nitrates (de 1991) consistant à faire passer en zone protégée quelques milliers de communes françaises.

Face à ce problème d'ampleur, que peuvent faire les élus ? Voter favorablement aux mesures de classification de certaines communes comme zones sans nitrates, c'est condamner de nombreux agriculteurs. Mais voter défavorablement revient à une dangereuse ignorance de ce problème... Et s'abstenir n'est qu'un pis-aller.

Rappelons quelques bases. La Communauté économique européenne — CEE, ancêtre de l'actuelle Union européenne — a émis en 1991 une directive relative au contrôle des nitrates, depuis lors inégalement retranscrite dans les différents droits nationaux. Certains États, à l'instar de l'Allemagne, ont décidé d'appliquer cette directive à l'ensemble de leurs territoires.

En revanche, la France a sollicité une installation progressive, au cas par cas selon les territoires. En conséquence, l'Union européenne estime désormais que la France a trop temporisé, et la menace de fortes amendes si elle ne se plie pas aux directives européennes.

Paraissant redouter l'éventualité de cette amende, le gouvernement français semble actuellement vouloir gagner du temps, par la mise en place d'un nouveau zonage des territoires exempts de tous nitrates, le sixième, qui est aussi le plus étendu. Mais cette extension de la zone protégée n'est pas neutre. Elle nécessite une forte adaptation de la part des agriculteurs.

Concrètement, les zones nouvellement classées doivent appliquer des programmes d'actions en zones vulnérables qui prévoient des mesures de maîtrise de la fertilisation azotée, l'interdiction d'épandage

des fertilisants lors des périodes à risque d'entraînement des nitrates vers les eaux, nécessitant pour les éleveurs de disposer de capacités de stockage des effluents, de même que des mesures de couverture du sol en interculture¹ et le long des cours d'eau.

Cela coûte généralement assez cher. Or, habituellement, les écologistes « officiels » estiment qu'il est normal qu'une part importante de ces investissements soit à la charge des exploitants agricoles, dont la trésorerie est parfois exsangue, voire négative... Par ailleurs, l'application de ces nouvelles normes n'est en aucun cas un facteur permettant une augmentation de la production.

*« Dans l'état actuel des choses, existe un apparent dilemme entre garder les eaux potables, empêcher l'eutrophisation, et **protéger le milieu agricole.** »*

Dans l'état actuel des choses, existe un apparent dilemme entre garder les eaux potables, empêcher l'eutrophisation², et protéger le milieu agricole. Celui-ci fait partie de notre écosystème, naturel comme humain. Protégé de la haine des écologistes institutionnels du type ÉÉLV, il peut nous assurer une certaine indépendance alimentaire, en lui donnant le choix et la possibilité d'une agriculture qui ne serait pas que purement productiviste.

Les agriculteurs peuvent, s'ils le veulent, faire le pari de la qualité. Mais le fait est que l'Union européenne impose des règlements dont elle assure moins du quart du financement. Sous le prétexte de protéger l'agriculture, elle contribue donc à son éradication, et en même temps pousse à l'importation de produits de faible qualité, mais moins chers, au nom du dogme européiste sacro-saint de la libre concurrence et d'une productivité améliorée.

À rebours de ces dogmes kafkaïens de l'Union, qui veulent le Zéro nitrates sans prétendre en donner les moyens aux agriculteurs, il conviendrait, pour un contrôle efficace des nitrates, de prendre en charge à 100 % les frais supportés par les agriculteurs pour s'adapter.

¹ L'**interculture** désigne un espace de temps séparant la récolte d'une culture du semis de la culture suivante.

² Le **phénomène d'eutrophisation** se produit lorsqu'un lac, une rivière ou une zone côtière devient trop riche en nutriments.

On pourrait, en contrepartie, rogner sur toutes les subventions données aux nombreuses campagnes de fausse « sensibilisation » à la cause écologique et aux associations « vertes » qui ne sont que des outils de propagande politique masqués, partant du prétexte de la cause environnemental pour s'égarer sur des thèmes sociaux voire sociétaux.

Mais ce n'est pas suffisant. De manière plus générale, il est évident qu'un contrôle de nos frontières nous libérerait des contingences européennes. Il permettrait alors l'établissement de droits de douanes sur les produits agricoles qui ne respecteraient pas les normes sanitaires et qualitatives françaises.

Une autre solution serait d'appliquer des barrières de contrôle administratif et sanitaire. Cette méthode est utilisée largement et avec succès par le Japon, pays qui contrôle très bien ses frontières. Pourquoi ne pas l'appliquer en France ?

Gilles GODEFROY



Développer l'**agriculture biologique** en France

La France est, avec l'Allemagne, la deuxième puissance économique d'Europe. Et pourtant, l'on ne peut pas dire qu'elle la talonne du point de vue de la responsabilisation écologique, si l'on fait l'impasse sur le nombre de centrales à charbon que compte l'Allemagne évidemment. En effet, si l'agriculture biologique allemande représentait en 2013 6,4 % du total de ses surfaces agricoles, en témoigne le nombre de produits avec la mention « AB » présents dans des magasins de *hard discount* allemands comme *Aldi*, en France, elle ne représente que 3,9 %.

Or, nous savons bien que l'agriculture intensive à grande échelle n'est pas durable. Elle ne l'est pas pour plusieurs raisons. D'abord, elle ne peut l'être pour des motifs évidents de santé publique.

La pollution des nappes phréatiques comme l'hécatombe des abeilles, notamment dans les pays d'Europe du Nord, due à la composition à base de néonicotinoïdes des produits phytosanitaires ainsi que l'accoutumance des plantes en questions à ces derniers, ne sont plus un secret. C'est sans parler, évidemment, de la nocivité pour l'organisme de ceux qui consomment ces produits.

Ensuite, pour des raisons de souveraineté, qu'elle soit alimentaire ou économique, et de relocalisation de la production agricole, salvatrice pour l'emploi et le bilan carbone de la France, cette forme d'agriculture n'est pas viable. Les enjeux de l'agriculture biologique sont aussi de désamorcer le processus d'interdépendance entre les pays orchestré par les institutions de Bretton Woods³, ainsi que celui de

³ Les **accords de Bretton Woods** représentent des accords économiques de 1944, ayant dessiné les grandes lignes du système financier international contemporain. Leur dessein premier était la mise en place d'une organisation monétaire mondiale, favorisant la reconstruction et le développement économique des pays touchés par la Deuxième guerre mondiale. Deux organismes ont vu le jour lors de cette conférence, qui sont toujours en activité et constituent ce qui est communément appelé les « institutions de Bretton Woods » : la Banque mondiale (BM), formée de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds monétaire international (FMI).

monopoles qu'acquiert progressivement *Monsanto*, par une « privatisation de la Nature » : interdiction de commercialiser les graines, puis de les échanger, et bientôt, comme aux États-Unis, des graines génétiquement modifiées (OGM) « *Terminator* » dont la biologie les empêche d'être réutilisées d'une année sur l'autre.

À ceci s'ajoute une exclusivité forcée de *Monsanto*, avec des plantes OGM destinées à ne résister qu'aux produits phytosanitaires de la marque en question, ainsi qu'un autre projet indigne : celui d'abeilles « résistantes »... Selon le Collectif Nouvelle écologie, la démocratisation de l'agriculture passe donc par quelques mesures fortes, à faire appliquer de façon méthodique, dès que possible.

« Il conviendrait tout d'abord de penser une sortie française de la politique agricole commune (PAC), mise en place depuis 1962, et qui ne correspond pas aux besoins d'une majorité d'États européens. »

Il conviendrait tout d'abord de penser une sortie française de la politique agricole commune (PAC), mise en place depuis 1962, et qui ne correspond pas aux besoins d'une majorité d'États européens. Par exemple, concernant la France, l'Union européenne ne reverse dans le cadre des aides de la PAC (premier, deuxième et troisième piliers) qu'une partie dérisoire de ce qui pourrait être logiquement attendu.

De même, il serait raisonnable de souhaiter que l'État français promeuve les prises d'initiatives autour du maraîchage biologique. Cela doit se traduire par la création massive d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (dites AMAP), de coopératives et d'épiceries dédiées.

Mais ce n'est pas tout. Cela pourrait également passer par le reversement de la différence entre le budget actuellement alloué à l'agriculture française et ce qu'il est légitime d'attendre, de façon à donner un signal fort de renouveau, susceptible de pousser davantage dans l'avenir à une prise de risques entrepreneuriale.

Cette aide, destinée à rompre avec le sentiment d'incertitude planant depuis la fin des Trente glorieuses sur le milieu artisanal, aurait pour critères la vente de produits ayant reçu le label certifié « AB » ainsi

qu'une provenance s'élevant à 85 % minimum de l'ensemble des produits du département où le point de vente est établi.

Une autre mesure consisterait simplement à ce que l'État se fasse le relais du nouveau mode de consommation qu'implique l'agriculture biologique, en donnant l'exemple par une politique de type *Buy American Act*⁴ à la française. Il s'agirait non seulement pour l'État de revendiquer le fait d'acheter français, mais aussi l'excellence, comme critères d'achat de son matériel de fonction. Cela se traduirait concrètement, par exemple, par le réapprovisionnement des cantines scolaires en produits bio.

Enfin, il faudrait la mise en place un estampillage « OGM » et « Avec produits phytosanitaires » à apposer sur tous les produits concernés destinés à la vente.



⁴ Le **Buy American Act** (Loi Acheter américain) est une loi fédérale américaine de 1933, signée sous l'administration Hoover. Elle impose l'achat de biens produits sur le territoire américain pour les achats directs effectués par le Gouvernement. Certaines dérogations fédérales imposent même une extension de cette loi aux tiers effectuant des achats pour des projets utilisant des fonds fédéraux : autoroutes, programmes de transports...



Le mot du **secrétaire général**

Nous n'avons pas chômé !

Pour notre collectif, cette année fut placée sous le signe de la dynamisation. Notre vocation, à terme, est d'être présent partout.

Fin juin, je participais ainsi au lancement de différentes antennes locales, dans des départements qui n'en étaient jusqu'ici pas pourvus : dans le Tarn, dans les Pyrénées-Atlantiques, et en Indre-et-Loire.

Au-delà de cette quinzaine d'antennes maintenant mises en place, les nouvelles sont également bonnes concernant notre « couverture militante », puisque le collectif a recueilli des adhésions dans 70 départements à ce jour.

Par l'organisation d'actions ciblées, telles que notre pétition contre le projet de centre commercial géant *EuropaCity*, aux côtés de Jordan Bardella et le Collectif Banlieues patriotes, notre collectif augmente également fortement son nombre de sympathisants, ce qui est nouveau par rapport à l'an dernier. Notre pétition a ainsi rassemblé plus de 550 signataires, ce qui nous motive d'autant plus.

Alors, nous poursuivons notre chemin, certains que l'écologie patriote est la seule véritable, bien loin de l'écologie « d'accompagnement » : accompagnement du Gouvernement, et ses politiques anti-écologiques par essence, dont l'intérêt principal est la satisfaction des marchés financiers et le *statu quo* sur les grands sujets.

C'est un chemin difficile, parce que c'est un chemin de crête. Nous ne prenons pas les chemins bondés par les démagogues. Et dans nos mots, nous ne mettons pas du vert pour finalement faire du sombre : délocalisations, pollutions, désindustrialisation et autres fléaux dont les patriotes ne sont pas responsables, mais que les écologistes de gouvernement soutiennent tous les jours. Avec vous, nous agissons pour que l'écologie soit demain le levier de souverainetés nouvelles.

Éric RICHERMOZ



Oh la belle **croissance verte**

Troisième collectif du RBM, Nouvelle écologie était créé en décembre 2014. En un an et demi, que de chemin parcouru ! Nous parifmes quelques dizaines, lors du lancement de notre collectif, aux côtés de Marine Le Pen, et dans le sillage des élections départementales. Nous sommes aujourd'hui plus de cinq cents.

Au-delà du terrain, sur Internet aussi, notre action s'affirme, avec la poursuite de notre campagne « Non au TAFTA » et une présence massive sur les médias sociaux : près de quatre mille abonnés sur Facebook et Twitter. D'autres actions sont encore dans les cartons alors que l'élection présidentielle poursuit désormais sa phase de lancement.

Gauthier BOUCHET

Les cartes d'adhérents sont arrivées à bon port



Les premières cartes d'adhérents du Collectif Nouvelle écologie sont récemment parties au courrier. Quelques cinq cents membres du collectif ont donc reçu ce symbole, léger en poids mais finalement lourd de responsabilités, à un an des échéances capitales de 2017.

Avec la carte, était également ajouté un courrier de Philippe Murer, président du collectif, rappelant le premier bilan de celui-ci, et ses perspectives dans les prochains mois. Plus qu'un mot de bienvenue, il s'agit, en soi, d'une véritable lettre de mission : chaque porteur de cette carte est l'ambassadeur concret de l'écologie nouvelle.

D'autres cartes vont arriver. Pas encore reçu la vôtre ?

Appelez au 06 76 63 73 61.



collectifnouvelleecologie.fr

L'Écologie nouvelle

Bulletin du Collectif Nouvelle écologie
76-78 rue des Suisses, Nanterre (92000)

Irrégulier — Numéro 2 — Septembre 2016

Directeurs de publication : Philippe Murer, Éric Richermoz

Rédacteur en chef : Gauthier Bouchet

Ont contribué : Gilles Godefroy, Sylvain Marcelli

Courriel : contact@collectifnouvelleecologie.fr

Tiré à 150 exemplaires. Imprimeur : C2S, Nantes

En couverture : flamboyant (*Delonix regia*)